



INSTITUT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE CHOTT MERIEM
13 NOV. 2023
DEPART N° 3712

Institut Supérieur Agronomique de Chott - Mariem

Ecole Doctorale : Sciences Agronomiques & Environnement

Appel à candidatures (2023-2024)

Inscription en 1^{ère} année de Doctorat en « Sciences Agronomiques & Environnement »
dans cinq disciplines :

- 1) Production et Biotechnologie Végétales ;
- 2) Etudes des Paysages et Développement des Territoires ;
- 3) Sol, Eau et Environnement ;
- 4) Production et Qualité des Produits Animaux ;
- 5) Protection des Plantes et Environnement.

L'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem est habilité à délivrer le Diplôme de Doctorat en « Sciences Agronomiques & Environnement » qui vise la formation par la recherche de spécialistes de haut niveau en vue d'une carrière dans la recherche et/ou l'enseignement supérieur.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n°2013-47 du 4 janvier 2013, notamment, les articles 5, 6, 11 et 12) ; les candidats qui souhaitent postuler à une inscription à ce programme de doctorat doivent être titulaire d'un Diplôme National d'Ingénieur (Agronomie, Horticulture, Paysage, Production animale ou disciplines apparentées) ; un Diplôme National d'Architecte-Urbaniste ; un Diplôme National de Mastère de Recherche (ancien et nouveau régimes dans des disciplines apparentées aux champs des études doctorales en Sciences Agronomiques & Environnement), ou un Diplôme National de Docteur en Médecine-Vétérinaire ou un diplôme admis en équivalence.

Le candidat doit présenter son dossier universitaire complet (à partir du Baccalauréat). La commission de doctorat se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.

La Commission de doctorat a validé lors de sa réunion du 08 novembre 2023 les **critères d'admission** au doctorat en « Sciences Agronomiques et Environnement » au titre de l'année universitaire 2023-2024:

- Moyenne des trois dernières années d'études du Diplôme National d'Ingénieur (DNI), d'Architecte-Urbaniste ou de Doctorat en Médecine Vétérinaire $\geq 13.0/20$ (sans considérer le mémoire de fin d'études).
- Moyenne des trois premiers semestres du diplôme de mastère de recherche (régime LMD) $\geq 14.0/20$.
- Moyenne du diplôme de mastère de recherche M2 (pour les titulaires d'un DNI) $\geq 13.0/20$.
- Mention Très bien d'un diplôme de Mastère de Recherche ancien régime, DEA ou diplôme équivalent de 3^{ème} cycle pour les titulaires d'un DNI.

Rhebauf

- Un seul redoublement durant tous les cursus universitaires excepté le cycle préparatoire.
- Aucune mesure disciplinaire prise à l'encontre du candidat (Déclaration sur l'honneur légalisée).
- Projet de thèse (formulaire à télécharger du site de l'ISA-CM : www.isa-cm.agrinet.tn) préalablement approuvé par un ou deux enseignants habilités à diriger des thèses (Article 6 du décret n°2013-47 du 4 janvier 2013).

Les candidats répondant aux conditions sus mentionnées **seront convoqués à une audition auprès de la commission pour valider leurs projets de thèses** (article 11 et 12 du décret n°2013-47 : le sujet de thèse de doctorat doit être original et innovateur. Le projet de recherche doit comprendre : le titre, le cadre conceptuel, le cadre opérationnel, le calendrier prévisionnel des travaux et les résultats attendus). Après délibération, la Commission de doctorat déclarera les candidats autorisés à s'inscrire en 2023-2024. Les résultats seront communiqués à ces candidats par courriel et publiés sur le site web de l'établissement (www.isa-cm.agrinet.tn).

Il est porté à la connaissance des étudiants que l'inscription en première année de doctorat pour l'année universitaire 2023/2024 dans les disciplines : Production et Biotechnologie Végétales ; Etudes des Paysages et Développement des Territoires ; Sol, Eau et Environnement ; Production et Qualité des Produits Animaux ; Protection des Plantes et Environnement se déroule comme suit :

Etape 1 : Pré-inscription avec dossier papier

Les candidats doivent déposer un dossier papier au bureau d'ordre de l'ISA-CM ou l'envoyer par voie postale, à l'adresse suivante :

Institut Supérieur Agronomique de Chott Meriem, BP 47, 4042 Chott Mariem, Sousse, Tunisie.

Constitution du dossier d'inscription

- Demande de candidature d'inscription en doctorat pour l'année 2023/2024. (*)
- Un *curriculum vitae* du candidat. (*)
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
- Une photo d'identité.
- Copies certifiées conformes des diplômes et des relevés de notes (Baccalauréat, Licences, Master, diplôme Ingénieur ou équivalent) si le candidat a suivi ses études dans un autre établissement.
- Une copie électronique du mémoire du projet de fin d'études et / ou du Mastère.
- Déclaration légalisée sur l'honneur, attestant que le candidat n'a eu aucune mesure disciplinaire à son encontre lors de ses études universitaires. (*)
- Projet de thèse, rempli et signé par le(a) directeur (rice) de thèse. (*)
- Une copie électronique du dossier d'inscription (CD).

Le dépôt du dossier doit se faire à partir du 20 Novembre 2023 jusqu'au 11 décembre 2023. **Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.**

N.B : (*) Les formulaires sont à télécharger du site web de l'établissement (www.isa-cm.agrinet.tn)

Etape 2 : Paiement des Frais d'inscription

Les candidats autorisés à s'inscrire doivent payer les frais d'inscription sur le site : <http://www.inscription.tn> et ce avant le 31 décembre 2023.

NB : Tout dossier déposé ou envoyé au bureau d'ordre hors délai sera rejeté automatiquement.


